

Interpellation urgente: Stop à la municipalisation rampante de l'animation socioculturelle lausannoise et à la maltraitance de son personnel

Initiant.e.s : Johann Dupuis et csrts.

Résumé et motifs de l'urgence : le 1er juin 2022, le Conseil de fondation ainsi que la Commission du personnel de la FASL publiaient chacun un communiqué de presse, dénonçant la décision unilatérale de la Municipalité de retirer la gestion du centre de quartier des Bossons à la FASL et d'exclure cette dernière du futur centre des Plaines du loup. La Ville de Lausanne municipalise ainsi d'un même coup deux lieux d'animation socioculturelle. La Municipalité exige que l'équipe d'animation du centre des Bossons ainsi que ses divers.e.s employé.e.s annoncent cet été au plus tard leur intention de quitter les lieux ou de s'engager à travailler directement pour la Ville selon un cahier des charges et des conditions de travail encore inconnus. L'urgence est demandée, compte tenu de la menace immédiate que font peser les décisions municipales sur ces emplois, à propos desquelles le Conseil communal doit pouvoir se prononcer avant leur exécution.

Développement

Le centre de quartier des Bossons est un lieu d'animation socioculturelle extrêmement apprécié des habitant.e.s du quartier et de la population en général. Il est géré par une équipe d'animatrices et animateurs motivée et entourée par de nombreux bénévoles dont le comité et des équipes de moniteurs et monitrices.

Alors que le centre de quartier des Bossons est fortement impliqué depuis 2016 dans les démarches participatives ayant pour but de définir les contours de la nouvelle Maison de quartier qui se situera dans l'éco-quartier des Plaines-du-Loup, la décision abrupte et unilatérale de retirer la gestion du centre de quartier des Bossons et d'exclure la FASL du futur centre de quartiers des Plaines du Loup, communiquée par un simple courrier daté du 30 mars 2022, est vécu comme un choc : les employé.e.s du centre de quartier des Bossons sont placés devant un chantage aux apparences proprement inacceptables : abandonner leur travail et quitter définitivement les lieux ou démissionner de la FASL pour rejoindre une structure et une équipe encore inexistantes et gérées par la Ville. Les employé.e.s sont invité.e.s à se prononcer jusqu'à cet été et la Ville annonce qu'elle reprendra la gestion du centre des Bossons au 1^{er} mai 2023. En parallèle, un nouveau courrier de la Municipalité daté de mai 2022 annonce une grosse coupe dans le budget de l'overhead général de la FASL, que cette dernière juge incompréhensible et démesurée.

La reprise d'un centre d'animation socioculturelle existant et la création d'un nouveau centre géré directement par la Ville sont des éléments constitutifs d'une politique de municipalisation de l'animation socioculturelle. Or, le Conseil communal a déjà exprimé son scepticisme quant à cette voie par l'adoption d'une résolution datée du 28 janvier 2020* demandant expressément la recherche d'alternatives à la municipalisation en consultant les parties concernées. Non content de violer la volonté du Conseil communal, les décisions de la Municipalité violent également la Convention de subventionnement liant la Ville à la FASL et garantissant la coordination par la FASL des 17 lieux d'animation socioculturelle jusqu'à la fin 2023 au moins.

Il faut également souligner à quelle point cette politique est menée dans une opacité complète, que ce soit vis-à-vis du Conseil communal, de la FASL et de son personnel, des comités et associations de quartier ou enfin des bénéficiaires des lieux d'animation socioculturelle. Bien que l'absence d'une politique d'animation socioculturelle claire et structurée ait été dénoncée par un rapport de l'IDHEAP publié en décembre 2017 déjà, la Municipalité n'a toujours pas présenté au Conseil communal de rapport-préavis présentant cette politique de manière transparente. La Ville a préféré, jusqu'ici, procéder à une municipalisation rampante de l'animation socioculturelle en évitant le débat démocratique sur cette question. La Municipalité grignote peu à peu les prestations de la FASL en

repreant à son compte certaines de ses activités, en augmentant le budget de ses services tout en réduisant le volume des subventions accordés à la FASL. La qualité des prestations d'animation socioculturelles est menacée par cette politique de municipalisation larvée dont le manque de transparence ne peut générer que conflits et défiance parmi les actrices et acteurs de l'animation socioculturelle lausannoise.

* Résolution de J. Dupuis du 28 janvier 2020 : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive les négociations entamées en consultant collectivement l'ensemble des actrices et acteurs de l'animation socioculturelle dans des délais qui permettent d'explorer avec sérieux les alternatives à la municipalisation et aboutir à un projet de réforme commun.* »

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel jugement la Municipalité porte-t-elle sur la qualité du travail effectué par l'équipe d'animation des Bossons depuis de nombreuses années et à son implication dans les processus participatifs autour du nouveau centre des Plaines-du-Loup ? Qu'est-ce qui pourrait justifier selon elle la municipalisation de ce centre ?
2. La Municipalité a-t-elle conscience, en annonçant reprendre les activités du centre des Bossons au 1er mai 2023, de violer sa propre convention de subventionnement passée avec la FASL, garantissant ces activités jusqu'à la fin 2023 ? Comment justifie-t-elle cela ?
3. Comment la Municipalité justifie-t-elle de recourir à une forme de chantage vis-à-vis des employé.e.s actuel.e.s du centre des Bossons en les forçant à changer d'employeur ou à quitter le lieu ? A-t-elle conscience des souffrances du personnel qu'elle engendre ainsi ?
4. Quelles sont les garanties réelles de retrouver un emploi pour l'ensemble des employé.e.s des Bossons si elles et ils refusaient « l'offre » de la Municipalité tout en sachant que celle-ci compte également réduire significativement la subvention de la FASL suite à la perte du centre des Bossons ? Par ailleurs comment la Municipalité justifie-t-elle d'annoncer maintenir les postes d'animatrices et animateur mais pas ceux de secrétaire comptable ? Ni de la femme de ménage ?
5. Quels cahiers des charges et quelles conditions salariales et de travail seront proposés aux employé.e.s des Bossons, si ils et elles venaient à accepter « l'offre de la Municipalité » ?
6. Quelles garanties la Municipalité peut-elle donner quant au maintien de la qualité et de la quantité des prestations d'animation socioculturelle délivrées par les Bossons malgré sa municipalisation ?
7. Quel jugement la Municipalité porte-t-elle sur les communiqués émis par le Conseil de Fondation de la FASL ainsi que par la commission du personnel ? A-t-elle conscience du climat d'incertitudes et de défiance qu'elle impose à ses partenaires par le biais de cette municipalisation forcée ?
8. Un récent audit MSST souligne à nouveau les relations difficiles entre l'animation et son dicastère de tutelle ainsi que l'importante souffrance au travail découlant de cette relation. Que compte faire la Municipalité suite à cet audit ? Ne serait-ce pas temps de revoir fondamentalement la gestion pratiquée par le dicastère concerné ?
9. Quels seront les impacts budgétaires exacts de la reprise des Bossons et de la gestion du centre des Plaines-du-Loup par la Ville ? N'est-il pas exact que la gestion directe par la Ville coûtera plus cher que la gestion via la FASL ?
10. Est-ce que d'autres lieux d'animation socioculturelle parmi les 17 que compte Lausanne doivent se sentir menacés de subir le même sort que le centre des Bossons ?

11. Cela fait plus de 25 ans que la Municipalité délègue la conduite des prestations de l'animation socioculturelle à la FASL. La Municipalité considère-t-elle qu'elle a les compétences techniques, l'expérience ainsi que les ressources financières pour gérer désormais directement un ou plusieurs centres d'animation socioculturelle ?

Lausanne, le 07 juin 2022


Johann Dupuis

Ilias Panchard




Alain Hubler

Manon Zecca





Pierre Comin



Maxime Mayorat



Franziska Meinhart

